

Zemmour et la loi pro-immigration !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 22 décembre 2023

TRIBUNE

LE FIGARO

LE 20 DÉCEMBRE 2023

De Gérald Darmanin à Marine Le Pen, en passant par Elisabeth Borne, Olivier Marleix et Éric Ciotti, ils ont tous célébré leur victoire.

MAIS CONTRE QUI ONT-ILS TOUS GAGNÉ ? LE PEUPLE FRANÇAIS.

Eric Zemmour

LOI IMMIGRATION



Dans le Figaro, Zemmour donne son avis sur la nième loi immigration !

LA « LOI IMMIGRATION » :
MIEUX QUE RIEN ? NON, HÉLAS ! PIRE
QUE RIEN.

TRIBUNE – Comme les vingt-neuf lois qui l’ont précédée depuis trente ans, la loi adoptée mardi soir ne sera d’aucune utilité pour freiner l’immigration en France, estime le président de Reconquête !.

Les lampions sont éteints. La fête est finie. La sarabande des cameras a cessé. Les bouteilles de champagne vides jonchent le sol du Palais Bourbon. De Gérard Darmanin à Marine Le Pen, en passant par Elisabeth Borne, Olivier Marleix et Éric Ciotti, ils ont tous célébré leur victoire.

**Mais contre qui ont-ils tous gagné ?
Le peuple français.**

Que savons-nous de manière certaine et définitive sur cette loi ?

Qu'elle ne supprime pas le droit du sol.

Elle ne supprime ni le regroupement familial, ni l'immigration familiale.

Elle ne supprime pas l'AME, ni les prestations sociales pour les étrangers extra-européens, qui sont les pompes aspirantes de l'immigration.

Elle ne permet pas l'expulsion des délinquants, criminels et fichés S double-nationaux.

Elle ne concernera aucun Algérien, puisque les ressortissants de ce pays bénéficient toujours des privilèges migratoires de l'accord de 1968.

Elle continuera donc de laisser entrer, chaque année, 100 000 étudiants étrangers, 150 000 demandeurs d'asile et 100 000 personnes venues au titre de l'immigration familiale.

Derrière les cris de victoire, dès l'année qui vient, 500.000 nouveaux étrangers pourront donc encore débarquer sur le sol français avec la bénédiction de cette « loi immigration » qui porte si bien son nom : elle confirme que l'immigration est la loi.

Nous savons également que les étrangers continueront de bénéficier de notre générosité, après un petit « délai de carence », que LR et le RN font mine de prendre pour une avancée colossale. Rappelons à ces génies parlementaires que c'est ce qui existe déjà pour le RSA. Merci à eux de m'avoir

fait comprendre pourquoi ils avaient troqué la préférence nationale, défendue jadis par le FN, en « priorité nationale » : **les Français sont prioritaires, mais les étrangers restent bénéficiaires**. Contrairement à eux mais comme la majorité des Français, je ne souhaite plus que les étrangers bénéficient de notre générosité : cela s'appelle la préférence nationale.

Cette loi, en vérité, est dans la lignée des vingt-neuf qui l'ont précédée depuis trente ans : une digue de sable pour arrêter une vague gigantesque. Prenons l'exemple censé résumer la fermeté de cette loi : pour faire venir sa famille, un étranger devra désormais avoir résidé 24 mois sur notre sol. Auparavant, c'était 18. Six mois d'écart, qu'est-ce que cela pèse à l'échelle du grand remplacement qui nous menace ?

Les plus candides diront : « c'est mieux que rien ». Hélas, non. Je dis que cette loi est encore pire que rien, car elle n'est pas seulement inutile, elle est également nuisible. Elle permet toujours plus de régularisations de travailleurs clandestins. Il faut écouter Darmanin remercier ironiquement le RN « d'avoir voté pour 10 000 clandestins régularisés de plus ». Mais il faut dire la vérité jusqu'au bout : ces 10 000 régularisés auront ensuite le droit de faire venir leur(s) femmes, leur(s) enfants, leur grand-mère, leurs cousins. La famille, c'est sacré ! Cela s'appelle le regroupement familial.

Par ailleurs, cette loi interdit désormais la rétention des mineurs délinquants : une manière juridique de dire que l'impunité sera désormais totale pour ces fameux « mineurs isolés », qui ne sont, pour la plupart, ni mineurs ni isolés, mais qui pourrissent bel et bien la vie des gens, coûtent une fortune aux départements, et encombrant les tribunaux. Merci pour eux et leurs futures victimes.

Dans ce contexte, quelle indécence de parler de victoire

idéologique. Ces mesures signent au contraire une terrible défaite pour les Français. La classe politique ne parvient même pas à retarder ce qu'elle devrait empêcher : notre Grand Remplacement. Elle remet à plus tard la lutte contre l'immigration, elle durcit les mauvaises décisions prises par le passé, elle en invente de nouvelles tout aussi néfastes et, au passage, elle offre un cirque politique grotesque.

La Macronie se déchire sur des mesurettes. La gauche fait semblant de s'offusquer d'un texte qui fait semblant d'être ferme. Chez LR et au RN, on se félicite d'une fantastique victoire, alors qu'on n'a même pas fait de mal à une mouche, et alors, surtout, que ce texte prévoit toujours plus d'immigration. Victoire à la Pyrrhus. Et cerise sur le gâteau : le Conseil constitutionnel attend son heure. On peut compter sur lui pour annuler les petites mesures « qui allaient dans le bon sens ». C'est le Président de la République lui-même qui saisira le juge constitutionnel, pour être bien sûr qu'il ne restera rien d'autre dans ce texte que la régularisation de nouveaux clandestins.

La brume parlementaire va bientôt se dissiper. Cet épisode va passer. Son inanité sera bientôt visible aux yeux de tous. Tous ceux qui ont voté cette loi en seront comptables devant le peuple français. On pourra alors passer aux véritables mesures à adopter. Elles existent et sont simples à mettre en application. J'insiste : simples. C'est le peuple qui doit en décider, par référendum, pas le cirque parlementaire. Je ne veux nullement doucher les espoirs des rares à y avoir cru. Simplement, je crois en l'espérance. Et l'espérance ne se nourrit jamais d'illusions.

Eric ZEMMOUR

Et une fois le conseil constitutionnel passé, les choses seront encore plus claires...

LR et RN passeront pour les dindons de la farce... et les Français encore blousés !